

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Articles L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil municipal se réunira à la **salle du Conseil municipal en mairie**, le **jeudi 9 avril 2026 à 19h00** en séance publique.

Le Conseil municipal sera diffusé en direct sur la page Facebook de la Municipalité : @Voreppeofficiel : <https://www.facebook.com/VoreppeOfficiel>

Affiché, le 3 avril 2026

Pascale MAZZILLI



DIRECTION GÉNÉRALE

Administration générale – Délégation de pouvoir au Maire

Administration générale – Indemnités de fonction

Direction Générale – Mandat spécial – Déplacements dans le cadre du jumelage

Administration générale – Fixation du nombre d'administrateurs au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Administration générale – Désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Administration générale – Représentations au sein des commissions municipales

Administration générale – Représentations diverses

DÉCISIONS ADMINISTRATIVES

N°2026-0003 : Rétrocession d'une concession au cimetiere du Chevalon